

2.3 Aspects sociaux : Les acteurs locaux

2.3.1 Généralités

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Les entreprises doivent procéder en continu au recensement des incidences et des risques sociaux en confiant à des spécialistes compétents la tâche de les évaluer constamment et de les présenter de façon adéquate, exacte et objective.

Les entreprises doivent tenir compte de la zone susceptible d'être touchée par un projet ainsi que des installations connexes et des voies de transport. Elles doivent recenser et évaluer les risques sociaux que pose le développement pour les populations en cause. L'analyse des risques sociaux doit être prise en compte dans les plans de participation et dans les autres activités. Les risques sociaux non gérés peuvent entraîner des perceptions et des résultats négatifs, nuire à la réputation d'une entreprise et occasionner des retards dans l'obtention de permis, l'accès aux terres et le financement.

Les entreprises doivent mener une évaluation documentaire de haut niveau des risques sociaux au stade de leurs activités d'exploration et de développement. Cette évaluation doit tenir compte du contexte socioéconomique et politique du pays et de la localité hôtes. Les résultats de l'évaluation doivent servir à définir les priorités en matière de participation et de gestion sociale. Voir la section [Participation des parties prenantes](#) pour d'autres conseils.

Au fil de l'évolution d'un projet, les entreprises doivent approfondir leur compréhension du contexte local et des incidences possibles de ce projet. Elles doivent aussi intensifier leurs activités de participation et leur collecte de données sociales pertinentes. Dans les régions où il existe peu de données sur les indicateurs sociaux (par exemple sur la santé, l'éducation et les revenus), les entreprises doivent envisager d'établir une base de données sociales qui sera propre au projet. Cette base pourra servir à évaluer les incidences sociales et à trouver des moyens de maximiser les incidences positives. L'évaluation doit tenir compte des incidences qui étaient prévisibles, mais qui n'ont pas été prévues dans les plans, des incidences cumulatives et des incidences indirectes du projet (par exemple sur la biodiversité ou sur les écosystèmes).

Les entreprises doivent déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement et ses fournisseurs de services sont des entités légitimes et réputées, et qu'ils sont en mesure de se conformer à ses politiques et à ses objectifs à l'égard des acteurs locaux. Voir la section [Chaîne d'approvisionnement](#) pour d'autres conseils.